



S.I.R.D.
28 rue de la liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **07-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du mardi 10 MARS 2015**

Le dix mars deux mil quinze à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au Siège social du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 23 février 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 **Présents** : 16 **Votants** : 20

Présents : S.CIALDELLA, R.DI BENEDETTO, G.DINI, MF. DI RAFFAELE, P. EVRARD, F FECHOZ-CHRISTOPHE, G. JULLIEN (pv de M. Monier), C. LANCELON-PIN, M.MATROMAURO, M. REPELLIN (pv de M. Occhino), P. RIGALT, D.ROUX (pv de M. Carbonari), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP. TROVERO, N. VIEU (pv de M Gilabert)

Absents excusés : JM CAMACHO, A.CARBONARI, D.CUSTOT, D. D'OLIVIER-QUINTAS, K.GAILLARD, F. GILABERT, P.MONIER, R.OCCHINO,

Président de séance : Guy JULLIEN

Secrétaire de Séance : Sylvain CIALDELLA

Rappel du quorum : 13

Objet : ADMINISTRATION GENERALE
Présentation et vote du compte administratif 2014

Rapporteur : GUY JULLIEN

DELCOM 07-15

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. REPELLIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Président du SIRD, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) LUI donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL des Sections
Recettes	2 675 950.93	1 131 549.18	3 807 500.11
Dépenses	1 967 346.95	1 791 979.06	3 759 326.01
Résultat de l'exercice	708 603.98	-660 429.88	

- 2) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le comité syndical, après débats

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 11 Mars 2015
Le Président,
Guy JULLIEN